

**Accord local sur les interventions du  
FSE Inclusion 2014/2020**  
entre  
le Conseil Départemental du Bas-Rhin,  
l'Eurométropole de Strasbourg  
et la DIRECCTE

- 1 -





Cet accord a vocation à organiser la gouvernance des dispositifs d'insertion à l'échelle territoriale.

Il définit les modalités de coordination et la convergence des actions entreprises par les acteurs intervenant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, particulièrement les bénéficiaires du RSA, et qui ont l'appui du Fonds Social Européen (FSE).

## **1. Diagnostic territorial partagé**

### **1.1. Contexte socio-économique général du territoire départemental**

La France fait face depuis 2008 à une dégradation sans précédent de sa situation économique, sociale et financière. Croissance atone, phases de récession, déficits publics record, progression alarmante du nombre de demandeurs d'emploi. En 2014, la France a perdu son rang de 5<sup>ème</sup> puissance économique mondiale.

En Février 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi de Catégorie A s'établit dans le Bas-Rhin à 56 379 (dont 35 558 sur la Ville de Strasbourg). Ce nombre augmente de 0.9% par rapport à la fin janvier 2015. Sur un an, il est en hausse de 5.4%. Le chômage de longue durée progresse sur un an de manière significative.

En 2014, le niveau de l'emploi salarié marchand en Alsace a légèrement reculé. Ce léger recul, essentiellement entraîné par la baisse de l'emploi dans l'industrie et dans une moindre mesure dans le commerce et l'intérim, se concentre dans la zone d'emploi de Strasbourg et plus particulièrement sur l'Eurométropole. Cette baisse est peu compensée par une légère évolution positive dans le secteur Hôtellerie-café-restauration. En contrepartie les territoires bas-rhinois hors CUS se démarquent par une légère augmentation, progression timide grâce à l'intérim et aux services.

Mais comptant pour près de la moitié des recrutements effectués en Alsace, la zone d'emploi de Strasbourg demeure la principale zone de recrutement en Alsace. En effet, l'Eurométropole correspond à la 10<sup>ème</sup> zone d'emploi française (hors Ile de France). Elle est marquée par un secteur tertiaire prépondérant où les services aux entreprises comme aux particuliers dominent, avec une forte présence d'institutions internationales, une forte densité de laboratoires et de chercheurs du secteur public. En 2013, elle accueille sur son territoire près de 32 360 établissements, soit la moitié du parc départemental (et plus de six établissements sur dix se situent à Strasbourg).

Or l'Eurométropole, qui comptabilise un quart de la population active alsacienne, concentre plus de 31% des demandeurs d'emploi, majoritairement répartis dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. En effet, un chômage structurel massif alimente une forte précarité sociale. Le taux de chômage des 15-64 ans dans les QPV est supérieur de 11,7 points au taux moyen de Strasbourg avec une forte proportion de jeunes de 15-24 ans qui représentent un peu plus de 40%.

## 1.2. Présentation et analyse des besoins, de la demande d'insertion : nombre et caractéristiques des personnes en besoin d'insertion

### Un nombre élevé d'allocataires du RSA

La part des bénéficiaires du RSA parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi est passée de 20 à 25% de 2010 à 2013. Cette progression a nettement concerné les communes les plus urbaines, notamment celles de l'Eurométropole où le nombre de ces demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA a progressé de 6 700 à 10 850.

Au 31 décembre 2014, se constatent :

- 35 800 allocataires du RSA dans le Bas-Rhin ;
- Un taux de pauvreté en progression :

	2008	2011
<b>Bas-Rhin</b>	10.6 %	12.3 %
<b>France</b>	13 %	14.3 %

- 26 200 allocataires à la charge financière du Département (17 684 au 31 décembre 2008, soit + 48 % de 2008 à 2014) ;
- Une dépense en allocation RSA de 142.4 M€ (79.14 M€ en 2008, soit + 80 % de 2008 à 2014).

Le Bas-Rhin compte au 31 décembre 2014, 35 808 allocataires du RSA, soit de l'ordre de 10 % de la population active. Avec la crise économique et sociale, ce nombre n'a cessé de croître. Marqué par des montées en charge plus ou moins fortes selon les périodes, le nombre d'allocataires du RSA continue à progresser, tout particulièrement en 2013 où leur nombre a évolué de 8 %. Cette progression des allocataires du RSA devrait se poursuivre en 2015 à hauteur de 5 % à 6 %, avec comme conséquence une pression encore plus forte sur les dépenses sociales du Département.

### La part des allocataires du RSA de longue durée progresse également

Au 31 décembre 2014, la part des allocataires du RSA qui présentent plus de 2 ans d'ancienneté s'établit à 59 %, et 38,3 % ont plus de 3 ans d'ancienneté. Au 31 décembre 2010, ces chiffres s'établissaient respectivement à 45,3 % et 27,2 %.

Du fait d'un maintien prolongé dans le dispositif, une part de plus en plus importante des allocataires du RSA s'éloigne de toute perspective d'accès à l'emploi à court ou moyen terme. Leur employabilité se réduit progressivement et favorise de la même manière leur maintien dans le RSA.

### L'isolement constitue l'une des caractéristiques des allocataires du RSA

81 % des allocataires du Revenu de Solidarité Active sont des personnes isolées et 49 % sont isolées sans enfants à charge. En l'absence d'un réseau social ou familial, les difficultés liées à la santé ou à la bonne gestion de ses revenus (endettement) peuvent facilement conduire à l'exclusion. L'isolement constitue dès lors un facteur de pauvreté

non négligeable. La précarité des liens est tout aussi déterminante que la précarité des biens.

### Un besoin d'insertion sociale et professionnelle au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville

Dans le Nouveau Contrat de Ville, 18 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) sont recensés sur le territoire de l'Eurométropole. Représentant 16% de la population du territoire (77 289 habitants), 33% des demandeurs d'emploi, 27% des moins de 20 ans, 31% des familles monoparentales), ils se caractérisent par **un fort clivage socio-spatial** et un **taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale**.

Si les réalités géographiques et sociales sont variées pour chacun des quartiers, les problématiques rencontrées par les habitants en matière d'accès à l'emploi sont souvent les mêmes. Le potentiel de développement économique se heurte à un manque d'attractivité des territoires et à une inadéquation entre les besoins en compétences des entreprises présentes et l'offre de travail locale. En outre, l'offre d'emploi reste globalement insuffisante sur l'Eurométropole surtout dans les emplois de bas niveau de qualification (hormis les secteurs en tension). De plus, les entreprises installées sont souvent de très petite taille (majoritairement moins de 5 salariés) et offrent des postes qualifiés, peu en adéquation avec les niveaux de formation des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

L'Eurométropole reconnaît par ailleurs sur ces territoires des besoins transversaux comme la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/ hommes, la maîtrise du français, le décrochage scolaire, l'évitement scolaire, le lien entre demandeurs d'emploi, entreprises et zones d'activités à proximité.

### Un besoin d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Sur la Ville de Strasbourg, près de 13% des demandeurs d'emplois (cat. A, B et C) sont des jeunes de moins de 25 ans. En février 2015, ils représentent 7 246 inscrits à Pôle Emploi.

Il est à noter une augmentation de 16,5% en un an des jeunes demandeurs d'emploi de niveau d'études supérieures (Bac +3 ou plus).

Mais plus de 80% (5 784 inscrits) sont des jeunes de niveau de formation BAC et de niveau inférieur. Par ailleurs, la part des chômeurs sans formation - sortie avant la 3<sup>ème</sup> - est plus élevée au sein des QPV (18,4% contre 11,6% en moyenne à Strasbourg).

Le taux de chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) couplé de façon générale à un faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi dans ces territoires démontre une situation d'échec d'obtention d'emploi des jeunes. Les jeunes sans expérience professionnelle accèdent avec difficulté à un contrat de travail et supportent de façon disproportionnée les tensions du marché du travail.

### 1.3. Présentation des interventions

#### 1.3.1. Au niveau du Conseil départemental

##### 1.3.a. L'accompagnement et la mobilisation des allocataires du RSA

Le Département du Bas-Rhin est pleinement mobilisé pour répondre à la précarisation croissante de ses habitants et agit au travers de l'ensemble de ses compétences : versement des allocations individuelles de solidarité, au premier rang desquelles le RSA (142,6 M€ en 2014, contre 79,14M€ en 2008, soit une progression de +80% de 2008 à 2014), accompagnement social, aide à l'accès et au maintien dans le logement, soutien à l'économie et au développement local....

Le Département du Bas-Rhin met en œuvre le dispositif d'accueil et d'accompagnement des BRSA, organise l'accueil et l'orientation sur tout le territoire départemental via des informations collectives, plateforme, dispositifs Mon Parcours... adaptés aux besoins des territoires.

Tout allocataire du RSA doit faire l'objet d'un diagnostic afin de pouvoir l'orienter vers le référent de parcours le plus adapté à ses atouts et ses difficultés. Les parcours d'insertion professionnelle sont privilégiés afin d'engager les allocataires dans une dynamique d'employabilité accrue. Les parcours d'insertion sociale ne sont mobilisés qu'en cas de problématiques qui empêchent un allocataire de s'inscrire dans une formation ou d'occuper un emploi d'au-moins 20 heures.

*Deux types de parcours : professionnel ou social*

Le Département souhaite renforcer la dynamique d'accès à la formation et à l'emploi. Pour ce faire, les orientations privilégient les parcours d'insertion professionnelle. Les parcours d'insertion sociale ne sont mobilisés que lorsque l'allocataire présente des problématiques sociales constituant un obstacle à son inscription dans une démarche de formation ou d'accès à un emploi (c'est-à-dire être en incapacité de tenir a minima un contrat aidé de 20 heures par mois).

##### **- Les parcours d'insertion professionnelle visent à une mobilisation accrue des allocataires du RSA**

Les parcours d'insertion professionnelle visent à une mobilisation accrue des allocataires du RSA par le biais des opérateurs financés par le Département, ceux-ci disposant de davantage d'outils tels que les contrats aidés et les ateliers de préparation à l'emploi. Cet accompagnement est réalisé par Pôle emploi, référent de parcours de droit commun, qui mobilise ses outils de droit commun (Plan personnalisé d'accès à l'emploi -PPAE-, suivis...) ou par des opérateurs professionnels financés par le Département, pour mettre en œuvre une démarche de mobilisation plus active pour certains allocataires sur la base d'un cahier des charges adapté. Ces opérateurs prennent en charge les publics les moins éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place une équipe Emploi chargée de mettre à l'emploi les allocataires du RSA. Les missions des conseillers emploi du département sont : la prospection des offres d'emploi auprès des employeurs des secteurs marchands et non marchands, la recherche parmi les allocataires du RSA des candidats pour répondre à ces offres d'emploi, la préparation à l'emploi des candidats, en

lien avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et Pôle emploi (collective ou individuelle), préparation aux entretiens, formation, savoir être... , le placement à l'emploi, le tutorat et le pilotage de projets d'insertion professionnelle.

- **Les parcours d'insertion sociale visent à lever les freins des allocataires du RSA**

Le Département reste le référent de parcours de droit commun. Des opérateurs spécifiques financés par le Département dans le cadre d'un cahier des charges départemental assurent le suivi des allocataires du RSA répondant à certains profils.

Par ailleurs, pour les demandeurs d'emploi en situation d'exclusion, un accompagnement global Pôle Emploi-Conseil Départemental est mis en place. Cette nouvelle offre de service se traduit par la mobilisation de 21 conseillers professionnels dédiés et doit permettre la création de 1 450 à 2 100 places d'accompagnements supplémentaires.

**1.3.b. Des actions d'insertion pour soutenir la mobilisation des allocataires**

Le Département initie et/ou soutient des actions visant à favoriser l'insertion des allocataires du RSA : actions collectives, appels à projets (FD2I), ateliers de mobilisation vers l'emploi, atelier de remobilisation sociale, levée des freins sociaux, acquisition des savoirs, mobilisation de formations qualifiantes ou pré qualifiantes, en lien avec la Région, mobilisation de contrats aidés dans les secteurs public et privé, tutorat par les conseillers emploi...

Le Département finance des structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion et ateliers et chantiers d'insertion).

Le Département finance des ateliers de mobilisation vers l'emploi.

**1.3.2. Au niveau de l'Eurométropole**

L'Eurométropole s'inscrit dans la nouvelle Politique de la Ville. La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 en a posé les principes et les orientations essentielles qui s'articulent autour de trois piliers dont un pilier «développement économique et emploi». En outre, l'action publique en faveur de **l'emploi et du développement économique** vise à réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes. L'objectif de ce pilier du contrat de ville consiste d'une part, à promouvoir l'offre de travail, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire, et d'autre part, à lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes.

En matière de parcours vers l'emploi, l'Eurométropole s'est alors fixée un cadre d'intervention sur les thématiques suivantes :

- Faciliter l'accès des habitants des QPV aux dispositifs de droit commun, et particulièrement les jeunes,
- Organiser la souplesse des dispositifs et des modalités d'accompagnement, au service de la cohérence des parcours individualisés,
- Faciliter l'accès à la 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle pour les jeunes,
- Accompagner le maintien des jeunes dans l'emploi.

- 7 -



Ainsi, l'Eurométropole agira plus particulièrement sur les besoins décelés dans les Quartiers prioritaires de la Ville. Ces derniers bénéficieront notamment d'une mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, et des instruments spécifiques de la politique de la ville (avantages automatiques découlant des dispositions législatives et réglementaires concernées, crédits d'intervention de la politique de la ville, ...).

Indépendamment de son implication dans les QPV, la collectivité gardera également pour principal objectif les jeunes et leur rapport à l'emploi.

### **1.3.3. Un appui technique aux structures d'insertion**

Au-delà d'une aide financière accordée dans le cadre d'un cahier des charges, le Département et l'Eurométropole apportent aux structures d'insertion leur appui technique et leur ingénierie au montage de projets, notamment dans le cadre de la mobilisation du FSE.

### **1.3.4. Une gouvernance de l'offre d'insertion**

Chef de file de la politique Insertion, le Département coordonne l'offre d'insertion sur l'ensemble du territoire départemental, en lien avec ses partenaires : DIRECCTE, Pôle Emploi, Région Alsace, Ville de Strasbourg, Chambres consulaires, OPCA...

## **2. Stratégie territoriale partagée**

### **2.1. Les orientations stratégiques prioritaires du Conseil Départemental du Bas-Rhin**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté, le 24 juin 2013, des orientations pour renforcer la dynamique d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Cette stratégie est axée autour des principes de mobilisation et de responsabilisation accrue des acteurs (allocataires, entreprises, opérateurs de l'insertion).

La stratégie du Conseil Départemental du Bas-Rhin est articulée autour de quatre axes complémentaires :

- 1) La mobilisation accrue des allocataires du RSA par une redynamisation de leur parcours*

Cet axe vise à apporter aux allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle un maximum de leviers pour agir sur leur accès à l'emploi. En ce sens, la pratique professionnelle des opérateurs de l'accompagnement professionnel a été profondément révisée pour dynamiser les parcours (définition d'un projet professionnel, formalisation plus précise du contrat d'engagement, alternance entre suivi individuel et mobilisation en collectif...).

Les opérateurs bénéficient depuis juin 2014, sur l'ensemble du département, d'un nouvel outil, les ateliers de mobilisation pour l'emploi (AME), qui permettent d'inscrire les

allocataires du RSA dans des mises en situations pratiques (entretiens de recrutement, préparation orale, travail sur le savoir être...).

Par ailleurs, une nouvelle organisation entre Pôle emploi et les opérateurs de l'accompagnement professionnel permet désormais aux allocataires du RSA moins éloignés de l'emploi de bénéficier d'un suivi sur-mesure par ces opérateurs avec des outils spécifiques.

S'agissant des allocataires du RSA en parcours d'insertion sociale (moins proches de l'emploi), les travailleurs sociaux du Département (et de la Ville de Strasbourg, sur délégation du Département) et les opérateurs financés par le Conseil Général, sont en mesure de mobiliser les ateliers « Passerelles » ainsi que les contrats aidés à volume horaire modulable.

Enfin, pour ce qui concerne la responsabilisation des allocataires du RSA dans la mise en œuvre de leurs parcours d'insertion, les nouveaux modèles de contrats d'engagement permettent de définir plus précisément les actions à mettre en œuvre par les allocataires et de sanctionner plus efficacement toute démarche non réalisée alors qu'elle avait été prévue.

*2) La mobilisation des entreprises, pour permettre la mise à l'emploi de 1 100 allocataires du RSA en deux ans, a d'ores et déjà permis 737 mises à l'emploi en 2014*

La mobilisation accrue des allocataires du RSA resterait vaine si des perspectives d'insertion ne leur étaient pas ouvertes.

C'est ainsi que le Département a signé avec les Chambres consulaires (CCI et CMA), Pôle emploi, La Région Alsace et l'Etat, un Pacte de Réussite afin de permettre, en deux ans, à 1 100 allocataires du RSA de retrouver un emploi.

Le Pacte de Réussite a été adopté par l'assemblée départementale le 24 Octobre 2013. Sa mobilisation s'est opérée selon trois principes :

- la priorité donnée à l'accès à l'emploi : l'équipe emploi du Département a permis à plus de 5 000 allocataires du RSA de retrouver un emploi, les contrats aidés sont pleinement mobilisés dans une perspective de « pied à l'étrier » et d'activation des parcours, l'insertion par l'activité économique (entreprises et chantiers d'insertion, associations intermédiaires) est soutenue de manière permanente...
- La mobilisation de tous les leviers qui y concourent, selon des dynamiques territoriales : Les outils du Pacte de Réussite sont mobilisés au plus près des usagers, en fonction de leurs besoins, en prenant appui sur les atouts des territoires et en mobilisant les acteurs locaux. En ce sens, les dispositifs d'insertion, leurs organisation sont adaptés aux réalités des territoires ;
- L'innovation pour trouver de nouvelles réponses. Depuis plusieurs années, le Département du Bas-Rhin s'attache à développer des réponses innovantes pour répondre aux problématiques des publics les plus éloignés de l'emploi : Fonds d'innovation pour l'insertion, contrats à volume horaire modulable, enveloppes FSE dédiées, mise en place d'un accompagnement global avec Pôle emploi, expérimentation d'actions à implication sociale pour les publics durablement éloignés de l'emploi, comité des usagers ...

L'innovation dans le champ de l'action sociale est toute aussi capitale que pour le développement économique. Le Département du Bas-Rhin dispose désormais

- 9 -



d'une longue expérience dans ce domaine et reste ouvert à toutes les propositions qui alimentent la dynamique du Pacte de Réussite.

### 3) La performance des dispositifs d'insertion

La mobilisation des allocataires et des entreprises ne produirait pas son plein effet si les dispositifs d'insertion n'étaient pas en capacité de répondre avec efficacité aux besoins des allocataires.

La performance de ces dispositifs est déclinée selon 3 directions :

- La mise en place d'objectifs d'insertion pour les opérateurs de l'accompagnement professionnels (mise à l'emploi, formation).
- La mise en place de bonus pour les structures de l'insertion par l'activité économique, en cas de recrutement accru d'allocataires du RSA par rapport à l'année précédente.

### 4) Des contrôles accrus dans une démarche de responsabilisation des personnes

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une démarche renforcée de contrôle des déclarations des allocataires du RSA. Cette action s'inscrit dans une démarche de responsabilisation des personnes et d'équité de traitement. Elle s'appuie sur une équipe interne au Département.

## 2.2. Les orientations stratégiques prioritaires de l'Eurométropole

Afin de répondre aux grands enjeux du développement et de l'attractivité économiques de la métropole strasbourgeoise, la feuille de route stratégique de l'Eurométropole s'articule autour de cinq axes opérationnels que sont, l'entrepreneuriat, l'innovation, les équipements et infrastructures, le rayonnement et l'attractivité et **l'emploi et compétences**.

Adapter les emplois et compétences aux priorités économiques de l'agglomération par l'enseignement, la formation, l'information sur les grands secteurs de demain, renforcer la capacité de chacun à occuper un emploi décent et prévenir le risque de perte d'emploi constituent autant d'objectifs que l'Eurométropole s'est fixée.

Pour **allier les objectifs économiques et d'insertion**, l'Eurométropole a développé un projet d'investissement territorial intégré (ITI) en matière de fonds européens. Il répond à la priorité inscrite dans la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne pour soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale et répond à l'objectif de remonter le taux d'emploi à au moins 75% contre 69% aujourd'hui et plus indirectement de réduire le taux de pauvreté de 25%.

En effet, cet ITI cherche principalement à favoriser la solidarité pour rendre le territoire plus compétitif. Ces lignes directrices seront mises en œuvre par des actions visant à promouvoir l'inclusion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, permettre l'accès à l'emploi notamment des jeunes, par le développement des compétences, l'animation économique et une offre adéquate de services, d'équipements et d'infrastructures.

Promouvoir les liens entre le développement économique, l'emploi et l'insertion est un enjeu essentiel pour l'Eurométropole de Strasbourg car il permet de garantir la cohésion sociale et territoriale tout en répondant à des objectifs en termes de compétitivité et d'attractivité du territoire. Elle impulse la mise en place d'un dispositif complet d'accompagnement à la création/reprise d'activité, ainsi que la mise en œuvre d'une gestion territoriale des emplois et compétences. Elle vise l'égalité urbaine et la cohésion sociale, notamment par le biais du contrat de Ville, le développement économique des quartiers prioritaires et du domaine de l'économie sociale et solidaire. La collectivité intervient ainsi avec ses partenaires auprès des publics éloignés de l'emploi issus des quartiers prioritaires de la Ville et des jeunes sans qualification, afin de favoriser leur insertion professionnelle.

### 3. Présentation des dispositifs coordonnés dans le champ du FSE

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010, la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Toutes les politiques européennes dont la politique de cohésion avec l'intervention des fonds structurels doivent participer à cette stratégie.

Ainsi, « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la main d'œuvre, Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination, Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie » correspondent aux objectifs thématiques inscrits au sein du Programme Opérationnel National du Fonds social européen (PON FSE) « Emploi - Inclusion ». Ce programme a été validé le 10 octobre 2014 par la Commission européenne.

A ce titre et pour le volet régional Alsace, 71 559 217€ sont gérés par Préfecture de Région, autorité de gestion déléguée.

Pour le département du Bas-Rhin, deux organismes intermédiaires se sont positionnés pour être gestionnaires d'une subvention globale de FSE : le Conseil départemental du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg.

**Pour conserver une cohérence des interventions FSE, des lignes de partage ont été déterminées et sont indiquées dans le tableau en Annexe 1.**

Il est à noter qu'en parallèle un Programme Opérationnel Régional FSE doté de 4 252 510 € est géré par le Conseil Régional d'Alsace.

#### 3.1. Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Département assure depuis 2006 la gestion d'une enveloppe de crédits européens de 1,3 M€ par an, comme levier de sa politique d'insertion. Ces crédits bénéficient aux chantiers d'insertion, aux opérateurs de l'accompagnement professionnel, aux ateliers de redynamisation et contribue au financement de l'équipe emploi interne du Conseil Départemental.

La nouvelle programmation de crédits FSE 2014-2020 constitue une opportunité pour développer l'offre d'insertion disponible pour les demandeurs d'emploi.

Dans ce cadre, le Département s'est vu doter de 4 M€ par an, ce qui représente une progression particulièrement importante des fonds mobilisables par rapport à la programmation antérieure.

Ces fonds seront mobilisés comme suit :

### **Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

**Priorité d'investissement 9-1** L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

- **Objectif spécifique 1** : Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi et appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

**-Dispositif 1** : lever les freins périphériques à l'insertion dans l'emploi des allocataires du RSA.

Sont concernés les projets visant la remobilisation des publics allocataires du RSA, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi) éloignés de l'emploi, en vue de les préparer à l'emploi et à la recherche active d'emploi. Ex : Ateliers Passerelles, accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global Pôle Emploi,...

**-Dispositif 2** : accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes.

Sont concernés les projets dont l'objectif est de lutter contre la précarité des jeunes en levant tous les freins pouvant entraver leur insertion professionnelle. Ex : Actions du Pass'Accompagnement.

**-Dispositif 3** : l'accompagnement professionnel renforcé.

Sont concernés les actions visant à dynamiser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Ex : opérateurs de l'accompagnement professionnel dans le cadre d'un cahier des charges, accompagnement des jeunes au RSA et au RSA majoré par les Missions Locales,...

**-Dispositif 4** : L'accompagnement à la création et à la reprise d'activité.

Sont visées les actions destinées à accompagner et professionnaliser les allocataires du RSA travailleurs indépendants et auto-entrepreneurs. Ex : opérateurs de l'accompagnement professionnel spécialisés dans l'appui aux allocataires du RSA travailleurs indépendants.

**-Dispositif 5** : Les ateliers et chantier d'insertion

Il s'agit des actions d'accompagnement des allocataires du RSA, non immédiatement employables dans les secteurs marchand ou non marchand, qui sont mis en situation de travail dans les ateliers et chantiers d'insertion.

- **Objectif spécifique 2** : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion

-**Dispositif 6** : Appuyer les entreprises dans leurs recrutements.

Il s'agit des actions visant à favoriser l'accès à l'emploi des allocataires du RSA auprès des entreprises et, d'une manière générale, des employeurs du secteur marchand et non marchand.

-**Dispositif 7** : Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés.

Il s'agit de promouvoir, animer et développer auprès des collectivités locales le dispositif clauses d'insertion dans les marchés publics.

Pour faciliter la gestion de cette nouvelle programmation, le Département a mis en place deux types d'aides qui peuvent être mobilisables par les opérateurs :

- Une aide à la conception des projets, en amont du dépôt des dossiers ;
- Une aide technique dans le cadre des contrôles et des justifications.

L'appel à projets FSE du Conseil Départemental est publié.

### 3.2. Eurométropole de Strasbourg

Adapter les emplois et compétences aux priorités économiques de l'agglomération par l'enseignement, la formation, l'information sur les grands secteurs de demain, renforcer la capacité de chacun à occuper un emploi décent et prévenir le risque de perte d'emploi constituent autant d'objectifs que l'Eurométropole s'est fixée.

Réaffirmé dans le pilier Emploi et Développement économique du Contrat de Ville, l'Eurométropole s'engage notamment à faciliter l'accès à l'emploi des habitants des QPV avec un accent particulier sur le public jeune et d'organiser la souplesse des dispositifs et des modalités d'accompagnement.

En correspondance avec les domaines d'intervention, les objectifs fixés et forte de son expérience en matière de gestion de fonds européens depuis 2002 (Urban II et FEDER), l'Eurométropole se voit attribuer une nouvelle compétence en matière de fonds européens à travers la gestion d'une subvention globale de 5 450 398,72 M € de FSE.

Cette enveloppe sera principalement orientée sur les thématiques de coordination de l'offre de services à l'échelle de l'Eurométropole pour les personnes éloignées de l'emploi (Dispositif 1 et 5) et la politique de la ville et l'insertion des jeunes (Dispositif 3) Seront par ailleurs soutenues, la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans son volet insertion professionnelle (Dispositif 4) et la gestion des emplois et des compétences notamment en lien avec les secteurs clés de la feuille de route Eco 2020 (filière congrès, industrie, ports de Strasbourg et de Kehl, économie numérique, économie verte...) (Dispositif 2).

**Axe prioritaire 1 Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

**Priorité d'investissement 8-7** La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties concernées

**Objectif spécifique 1** Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises

**DISPOSITIF n° 1 : Développement de regroupements territoriaux entre partenaires locaux et en coordination avec les entreprises locales**

**Axe prioritaire 2 Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels**

**Priorité d'investissement 8-5** L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**Objectif spécifique 1** Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

**DISPOSITIF n° 2 : Développement d'une gestion de l'emploi en articulation avec les filières d'excellence locale et les secteurs en mutation**

**Axe prioritaire 3 Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

**Priorité d'investissement 9-1** L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi

- **Objectif spécifique 1** Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi et appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

**DISPOSITIF n° 3 :** Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle

- **Objectif spécifique 2** Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

**DISPOSITIF n° 4 :** Accompagnement des entreprises pour une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise dans son volet insertion professionnelle

- **Objectif spécifique 3** Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

**DISPOSITIF n° 5 :** Animation, coordination et développement de projets en lien avec les comités technique relatifs à l'emploi et l'insertion

Lors du processus de programmation, les projets sont présentés au Comité technique Emploi. Ce dernier correspond au Comité d'orientation et de coordination. En matière d'emploi, il traduit l'engagement d'un partenariat durable de plusieurs institutions régionales en réunissant régulièrement les services Insertion et Emploi et économie solidaire de l'Eurométropole, le service Insertion du Conseil Départemental, la Maison de l'Emploi, le Pôle Emploi, la DIRECCTE, le service Emploi-formation de la Région et le service Politique de la Ville de Strasbourg.

#### 4. La coordination des propositions FSE

Au titre d'un Comité de Programmation Régional (CPR) mensuel, l'ensemble des partenaires gestionnaires de FSE présente leur projet à financer. Cette organisation constitue un temps d'échanges régulier et de rencontres entre les différents organismes intermédiaires et l'autorité de gestion déléguée.

Les CPR Région et Etat sont concomitants. Chaque Autorité de gestion déléguée/Autorité de gestion statue sur ses propres dossiers.

Fait à Strasbourg, le

En trois exemplaires originaux,

Pour le Conseil  
départemental du Bas-Rhin

Le Président

Pour l'Eurométropole de  
Strasbourg

Le Président

Pour l'Etat

Le Préfet



Frédéric BIERRY

Robert HERRMANN



## Annexe 1 – Lignes de partage FSE

Volets FSE	Gestionnaire FSE	Intitulés des dispositifs soutenus	Axe et OS	Critères distinctifs et lignes de partage *
PON Déconcentré	DIRECCTE	<b>L'ensemble de la maquette Axe 3 est géré, pour le compte de l'Etat par les 2 organismes intermédiaires.</b>		
	Conseil départemental	- D1-Lever les freins périphériques à l'insertion dans l'emploi	axe3-Objectif 1	-Critère population : allocataires du RSA, jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité -Critère géographique : département du Bas-Rhin
		- D2-Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	Axe 3-objectif 1	-Critère population : jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité -Critère géographique : département du Bas-Rhin
		- D3-L'accompagnement professionnel renforcé	Axe 3-Objectif 1	-Critère population : allocataires du RSA, jeunes de 18 à 30 ans en situation de précarité -Critère géographique : département du Bas-Rhin
		- D4-L'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	Axe 3-Objectif 1	-Critère population : allocataires du RSA -Critère géographique : département du Bas-Rhin -critère statut : n° Siret déposé (entreprise créée)
		- D5-ACI	Axe 3-Objectif 1	-Critère population : allocataires du RSA -Critère géographique : département du Bas-Rhin
		- D6-Appuyer les entreprises dans leurs recrutements	Axe 3-Objectif 2	-Critère population : allocataires du RSA socle -Critère géographique : département du Bas-Rhin

Conseil départemental	- D7-Développer l'introduction des clauses d'insertion	Axe 3- Objectif 2	-Critère population : allocataires du RSA -Critère géographique : département du Bas-Rhin
	- D8-Assistance technique	Axe 4	-critère éligibilité : opérateurs relevant du FSE CD67 -Critère géographique : département du Bas-Rhin
EUROMETROLE	1- Développement de regroupements territoriaux entre partenaires locaux et en coordination avec les entreprises locales	Axe 1 PI 8-7-1	<u>Critère géographique</u> : Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	2- Développement d'une gestion de l'emploi en articulation avec les filières d'excellence locale et les secteurs en mutation	Axe 2 PI 8-5-1	<u>Critère géographique</u> : Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
	3- Mise en place d'actions en faveur des publics très éloignés de l'emploi, y compris les jeunes, pour une meilleure insertion sociale et professionnelle	Axe 3 PI 9-1-1	<u>Critère géographique</u> : Eurométropole de Strasbourg <u>Critère lié au public visé</u> : - soit au moins 50% des personnes issues des quartiers prioritaires découlant de la Politique de la Ville (le critère du public femmes soutenu par le FSE CD67 étant prioritaire sur celui des QPV) - soit au moins 80% des personnes appartenant à une communauté marginalisée - soit au moins 80% des personnes de 14 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
	4- Accompagnement des entreprises pour une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise dans son volet insertion professionnelle	Axe 3 PI 9-1-2	<u>Critère géographique</u> : Bassin d'emploi de Strasbourg et Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

